Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_120-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-120/2026 – CULTURE – TARIFS DU FABLAB.

Rapporteur : Charles Édouard FICHET

Le FabLab de Ploërmel Communauté, géré par le service culture et situé dans l'Espace jeunes de Ploërmel Communauté à Ploërmel, est un atelier de fabrication numérique ouvert au public, permettant

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_120-DE

à chacun de concevoir, expérimenter et fabriquer des objets grâce à des outils innovants (imprimantes 3D, découpe laser, électronique, couture numérique, etc.). Lieu d'apprentissage, de création et de partage, il favorise l'innovation, le « faire soi-même » et la découverte des technologies numériques. Le FabLab accompagne les projets personnels, éducatifs, associatifs et collaboratifs dans un esprit d'entraide et d'ouverture. Il a également pour objectifs de développer les compétences numériques, encourager la créativité locale, soutenir les initiatives du territoire et promouvoir des pratiques responsables et durables.

L'ouverture du FabLab est envisagée en fin d'année 2026, sous réserve de la livraison du bâtiment et de l'achèvement des travaux de finition.

Afin d'encadrer le fonctionnement de ce nouveau service, les tarifs applicables sont détaillés dans le tableau ci-dessous. S'agissant de la création d'un nouveau service, ces tarifs pourront être amenés à évoluer à l'issue d'une période d'observation et d'évaluation.

À titre de lancement, l'accès au service sera exceptionnellement gratuit pendant une période de 2 mois à compter de son ouverture, afin de permettre aux usagers de découvrir cette nouvelle offre.

▨ Habitants Ploërmel Communauté	Trimestre	Annuel
Plein tarif	20 €	75 €
Tarif réduit (Moins de 26 ans - plus de 60 ans - autres sous conditions, exemple minima sociaux)	10 €	35 €
▨ Hors territoire	Trimestre	Annuel
Plein tarif	40 €	155 €
Tarif réduit (Moins de 26 ans - plus de 60 ans - autres sous conditions, exemple minima sociaux)	20 €	75 €
▨ Jeunes adhérents à l'Espace jeunes	Gratuit	
▨ Atelier avec consommables spécifiques	10 €	

Les inscriptions sont calculées de date à date à compter de leur enregistrement.

En ce qui concerne la gratuité de l'accès aux jeunes inscrits à l'Espace jeunes, les modalités seront définies entre le service culture et le service enfance-jeunesse.

Les tarifs seront inchangés jusqu'à nouvelle délibération.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 02/06/2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 22/06/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_120-DE

- **APPROUVE** les tarifs du FabLab ;
- **PRÉCISE** que ceux-ci entreront en vigueur à compter de l'ouverture du FabLab ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.